

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-001

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 21/12/2023

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 21/12/2023 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant les remarques suivantes : M. Dominique DANNEAUX doit figurer dans la liste des membres présents, M. Jean Pol RICHELET doit être retiré de la liste des membres présents ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE par 18 voix POUR le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 21/12/2023 avec les modifications ci-dessus indiquées.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,



Benoit SINGLIT